



**Déclaration au Comité d'Hygiène,
Sécurité et Conditions de Travail
ministériel du 15 juin 2018**

Madame la secrétaire générale,

Nous sommes venus porter la colère de milliers d'agents du ministère depuis le début de l'année : la participation historique des personnels aux grèves et manifestations contre le projet CAP 2022 contraste avec l'incapacité des ministres à répondre aux défis actuels, à la fois en termes de méthode et de contenu.

Nous apprécions le courage politique des ministres qui vont rendre publique la feuille de route de la réforme au début de l'été ! Au niveau du dialogue social, nous condamnons comme les neuf organisations de la Fonction publique, la multiplication des réunions...pour rien !!

Et cette semaine, avec plusieurs rendez-vous institutionnels, en est un exemple type !

De plus, vous ne respectez pas les délais réglementaires de remise des documents, vous ne répondez pas aux questions que les fédérations vous posent, nous attendons toujours votre réponse à la suite de la délibération de décembre 2017 au sujet de **Sirhius qui est de pleine actualité !**

Autre anomalie : les directions locales n'ont pas été destinataires de l'étude ergonomique « Indigo » et de ses recommandations sur cette application de gestion des ressources humaines alors que les représentants des personnels devaient formuler un avis dans les CHSCT locaux.

Tous ces dysfonctionnements pénalisent le dialogue social et les actions de prévention dont ont besoin les services pour faire face à une dégradation sans précédent de leurs conditions de vie et de travail.

Nous reviendrons en séance sur la mise en œuvre de Sirhius, mais aussi sur la place prépondérante des risques psychosociaux dans les documents uniques d'évaluation des risques de cette année.

Face au malaise grandissant, vous ne pourrez pas répondre avec la seule mise en place de numéros verts et de cellules d'écoutes !

Le ministère doit prendre sa place auprès des directions dans les conflits qui secouent la vie des services. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures !

Les chefs de services qui ne respectent pas la déontologie, leurs obligations de résultats de la santé mentale et physique des agents doivent être sanctionnés !!

L'attitude du commandement de Finances publiques en Corse qui classe les organisations syndicales en risque A doit cesser ! d'autant plus que ce scénario nous rappelle un événement déjà vécu à Marseille !

Que pensez aussi par exemple des **272 chefs de services** qui n'appliquent pas les consignes de signalétique « amiante » par crainte d'un effet anxiogène sur les agents et préfèrent manifestement que les agents soient contaminés par l'amiante sans le savoir ?? **Cela n'est pas sérieux !**

Au sujet du dossier « amiante » du Tripode : aura-t-on bientôt, au Comité technique ministériel du 6 juillet, la réponse des ministres à la suite du scandaleux et inacceptable rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales ?

Nous tenons à remercier le coordinateur « amiante » et tous les agents qui ont permis d'actualiser le guide de prévention de ce risque dans la gestion des bâtiments ; nous remercions de même tous les acteurs qui ont permis hier au comité de pilotage du dossier Tripode d'avancer dans l'intérêt des agents. Nous tenons à remercier aussi tous les acteurs de prévention et du service DRH3B pour leur travail dans ce contexte difficile.

L'incertitude qui pèse sur l'avenir des instances nous invite, en fonction d'un calendrier court et imposé par les ministres, à vous demander et à prévoir une information précise et régulière auprès des agents de DRH3B et directement concernés par l'hypothèse d'une fusion des instances. Une communication adaptée dès septembre nous semble nécessaire.

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous renouvelons plus que jamais notre revendication du maintien et du renforcement des CHSCT, d'une politique de prévention ministérielle offensive.

Vos représentant.e.s au CHSCTM :

Dominique FICHTEN, Francis JUDAS, Didier LAPLAGNE, Agnès RAGARU